

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

N° 2022 0176

Nombre en Membres:

15

En exercice:

12

Ont pris part à la délibération

10

Procurations:

01

Date de convocation :

13 décembre 2022

Date d'affichage :

13 décembre 2022

Date d'affichage.

L'An Deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Olivier CHENU,

Objet : Utilisation du reliquat de la souscription diligentée avec la Fondation du Patrimoine

Par délibération en date du 15 juillet 2020, la Commune de Champagny en Vanoise a décidé de mettre en place, avec le concours de la Fondation du Patrimoine, une campagne de mobilisation du mécénat populaire afin de recueillir le plus de fonds privés pour compléter le montage financier des opérations suivantes :

- 2^{ème} tranche de la réfection de la toiture, restauration et mise en valeur du clocher de l'église St Sigismond;
- Monument funéraire de Champagny le Haut, d'une valeur patrimoniale certaine mais désaffecté et à restaurer et qui pourrait être utilisé en qualité de colombarium.

Le montant total des dons n'a pas été entièrement consommé pour ces 2 opérations. Il est proposé d'utiliser le reliquat pour finaliser l'opération à Champagny le Haut, à savoir la toiture (en zinc ou en cuivre), la réfection de la peinture intérieure, le changement des vitres, la reprise de la porte, ...

Accusé de réception en préfecture 073-217300714-20221219-08_20220176-DE Reçu le 12/01/2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'utiliser le reliquat de la souscription pour finaliser l'opération à Champagny le Haut.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 » POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le Maire empêché, Le 1^{er} adjoint, Denis TATOUD